

# Saisie des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)



## Fiche Pratique – Bulletin de salaire : Saisie des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)



### ► Contexte

L'indemnité Journalière de Sécurité sociale (IJSS) est une compensation financière versée par le régime d'assurance maladie de base obligatoire aux assurés contraints de s'arrêter de travailler. Cette prestation est octroyée par jour non travaillé.

La gestion des IJ et le PAS (Prélèvement A la Source) soulève un certain nombre d'interrogations. Dans cette fiche pratique, nous expliquerons **comment gérer l'imposition des IJ dans le cadre du PAS**, et notamment comment gérer le prélèvement à la source **suivant le type d'IJ**.

Le **principe de base à retenir** pour bien gérer le PAS avec les IJ est de **considérer que du moment que ces indemnités sont imposables, il faut les soumettre au PAS**.

**Important** : La modification à titre rétroactif du taux d'imposition des IJSS ne donne pas lieu à régularisation en DSN, les calculs initiaux du montant d'impôt prélevé ayant été faits de façon correcte à partir des informations dont disposait alors le collecteur.

Cette requalification fera, si nécessaire, l'objet d'une **rectification lors des échanges directs entre l'individu et la DGFIP** en N+1.

## ► Tableau récapitulatif sur l'imposition des IJSS

Type d'IJ	Maladie non professionnelle	Maladie professionnelle	Accident du travail	Maternité / Paternité
Traitement IJSS et PAS	Imposition à 100%	Imposition à 50%	Imposition à 50%	Imposition à 100%
Durée du Prélèvement A la Source	Limité à 60 jours calendaires	Sans limite	Sans limite	Sans limite

Les IJ complémentaires versées dans le cadre d'un contrat obligatoire sont soumises au PAS et intégrées dans le RNF (Revenu Net Fiscal). Les IJ complémentaires versées dans le cadre d'un contrat non obligatoire ne sont pas soumises au PAS .

## ► Saisie des arrêts

A compter de la saisie des **bulletins de janvier 2019**, Impact emploi s'est doté du **nouvel onglet « IJ Sécurité Sociale »**.

Voici la procédure de saisie ci-dessous :

- Enregistrez l'arrêt du salarié (« **Fiche du bulletin de salaire** », onglet « **Arrêt de travail** ») :

- Dès réception des IJ, rendez-vous dans le nouvel onglet « **IJ Sécurité Sociale** ».
- **Reprenez manuellement** les dates de l'arrêt de travail (1)
- Sélectionnez le « **Motif de l'arrêt** » à partir de la liste déroulante (2)

- Saisissez la **période de rattachement** des IJ (3)
- Sélectionnez le **type d'IJ** (4) :

Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
10/01/2019	28/01/2019	Accident de trajet	10/01/2019	28/01/2019	IJSS Accident du travail imposable

- Saisissez le **montant « IJ Net »** (5)
- Cliquer sur le bouton « **Reconstituer les bruts des IJ** » (la fin de la saisie si plusieurs lignes) (6) :

Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt		Montant IJ Net	Brut reconstitué	Assiette PAS
10/01/2018	28/01/2018	Accident de trajet	IJSS	99,00	128,00	51,04

**Nota** : dans la pratique, l'arrêt de travail peut être saisi le mois M et les IJ sur M+1

★ **CALCUL ASSIETTE PAS** :  $RNF + [(montant\ des\ IJ\ Brutes\ CPAM * taux\ d'imposition\ du\ type\ d'IJ) - (montant\ des\ IJ\ Brutes\ CPAM * taux\ d'imposition\ du\ type\ d'IJ * taux\ CSG\ %)]$

**RNF** = Rémunération Nette Fiscale

Soit dans notre cas :

- Motif de l'arrêt : Accident de trajet
- Taux d'imposition du type d'IJ : 50 %
- Taux CSG : 3.8 %
- Montant IJ brutes CPAM : 106.11
- Assiette PAS :  $(106.11 * 50\% - 106.11 * 50\% * 3.8\%) = 51.04$

## ► Index des libellés

Pour compléter le **motif de l'arrêt** et qualifier les IJ selon leur **type d'imposition**, de **nouveaux libellés** ont été créés :

Index des libellés
IJSS Maladie imposable (<= 60 jours)
IJSS Maternité imposable
IJSS : Paternité/Accueil de l'enfant imposable
IJSS Adoption imposable
IJSS Accident du travail imposable
IJSS Maladie professionnelle imposable
IJSS Maladie Non imposable (> 60 jours)

## ► Bulletin de salaire

- Modèle de bulletin de salaire simplifié :

Éléments	Quantité ou base	Montant
<b>SALAIRE</b>	<b>80.00</b>	<b>1 050.00</b>
IJSS Accident du travail du 10/01/2019 au 28/01/2019		-128.00
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>922.00</b>

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	922.00	1.50	13.83	64.54
Autre prévoyance Tranche 1	922.00			10.14
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche 1	922.00	0.29	2.67	12.82
Complémentaire Santé	50.00	50.00	25.00	25.00
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>922.00</b>			<b>18.44</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	922.00	6.90	63.62	78.83
Sécurité Sociale déplafonnée	922.00	0.40	3.69	17.52
Complémentaire Tranche 1	922.00	4.01	36.97	55.41
<b>FAMILLE</b>	<b>922.00</b>			<b>31.81</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	922.00			38.72
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>19.33</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	932.71	6.80	63.43	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	932.71	2.90	27.05	
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-95.98</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>236.26</b>	<b>276.58</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				
Réintégration IJSS Accident du travail			99.00	
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>784.74</b>

- Ancien modèle de bulletin :

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Cotisations patronales		
			Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
<b>Salaire</b>	<b>80.00</b>			<b>1 050.00</b>			
IJSS Accident du travail du 10/01/2019 au 28/01/2019				-128.00			
<b>Salaire Brut</b>				<b>922.00</b>			
Assurance Maladie		922.00	0.00	0.00	922.00	7.00	64.54
Contribution solidarité					922.00	0.30	2.77
Assurance maladie Alsace Moselle		922.00	1.50	13.83			
Assurance Vieillesse Plafonnée		922.00	6.90	63.62	922.00	8.55	78.83
Assurance Vieillesse Totalité					922.00	1.90	17.52
Assurance Vieillesse Totalité		922.00	0.40	3.69			
Allocations familiales					922.00	3.45	31.81
Accident du travail					922.00	2.00	18.44
FNAL					922.00	0.10	0.92
Retraite complémentaire plafonné		922.00	3.150	29.04	922.00	4.720	43.52
Contribution d'équilibre général T1		922.00	0.86	7.93	922.00	1.29	11.89
Option Garantie Mensualisation		922.00	0.000	0.00	922.00	1.100	10.14
Obligatoire + option mensualis		922.00	0.290	2.67	922.00	1.390	12.82
Mutuelle/Frais de santé		50.00	50.000	25.00	50.00	50.000	25.00
Chômage Totalité		922.00	0.00	0.00	922.00	4.05	37.34
Assedic FNGS					922.00	0.15	1.38
Formation professionnelle					922.00	1.620	14.94
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme					922.00	0.06	0.55
Contrib. Organisations syndicales					922.00	0.016	0.15
<b>Détail base CSG/CRDS</b>							
Obligatoire + option mensualis		1.84	2.90	0.05			
Obligatoire + option mensualis		1.84	6.80	0.13			
Mutuelle/Frais de santé		25.00	2.90	0.73			
Mutuelle/Frais de santé		25.00	6.80	1.70			
CSG et CRDS		905.87	2.90	26.27			
CSG déductible fiscalement		905.87	6.80	61.60			
-----							
Réduction générale des cotisations							-95.98
<b>Total des retenues</b>				<b>236.26</b>			<b>276.58</b>
<b>NET IMPOSABLE</b>				<b>737.79</b>			
Réintégration IJSS Accident du travail				99.00			
<b>NET A PAYER AVANT IMPOSITION</b>				<b>784.74</b>			
<b>Montant de l'impôt sur le revenu</b>		<b>788.83</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			
<b>NET A PAYER APRES IMPOSITION</b>				<b>784.74</b>			

**Attention IJ 2018 : les intégrer comme non imposables**

**Pour cela, choisissez le motif de l'arrêt « Maladie non imposable » (>60 jours) à partir de l'onglet IJSS.**

**[Lisez-moi V71](#)**



## V.3.00.71 / 8 mars 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.71 d'Impact emploi association.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Cette version intègre le nouvel onglet de saisie des indemnités journalières de Sécurité Sociale (IJSS) à compter des bulletins de janvier 2019.

Une fiche pratique relative à la saisie de ces IJSS est à votre disposition : [ICI](#)

*La prise en compte des IJ Prévoyance sera développée dans une prochaine version, nous vous remercions de votre compréhension.*



### PRELEVEMENT A LA SOURCE

#### ► Prérequis et cycle de paie

Suite aux nombreuses sollicitations reçues par l'assistance depuis la mise en place du dispositif PAS au 01/01/2019, nous vous rappelons l'importance de vérifier si les prérequis indispensables à son bon fonctionnement ont été faits (Mandat SEPA, vérification des coordonnées bancaires IEA, validation du Certificat de Conformité, intégration des CRM...).

Si besoin, retrouvez les fiches pratiques PAS mise à votre disposition :

- [La mise en place du télé règlement pour le PAS / Mandat SEPA](#)
- [La gestion de l'espace professionnel DGFIP](#)
- [La validation du Certificat de Conformité](#)

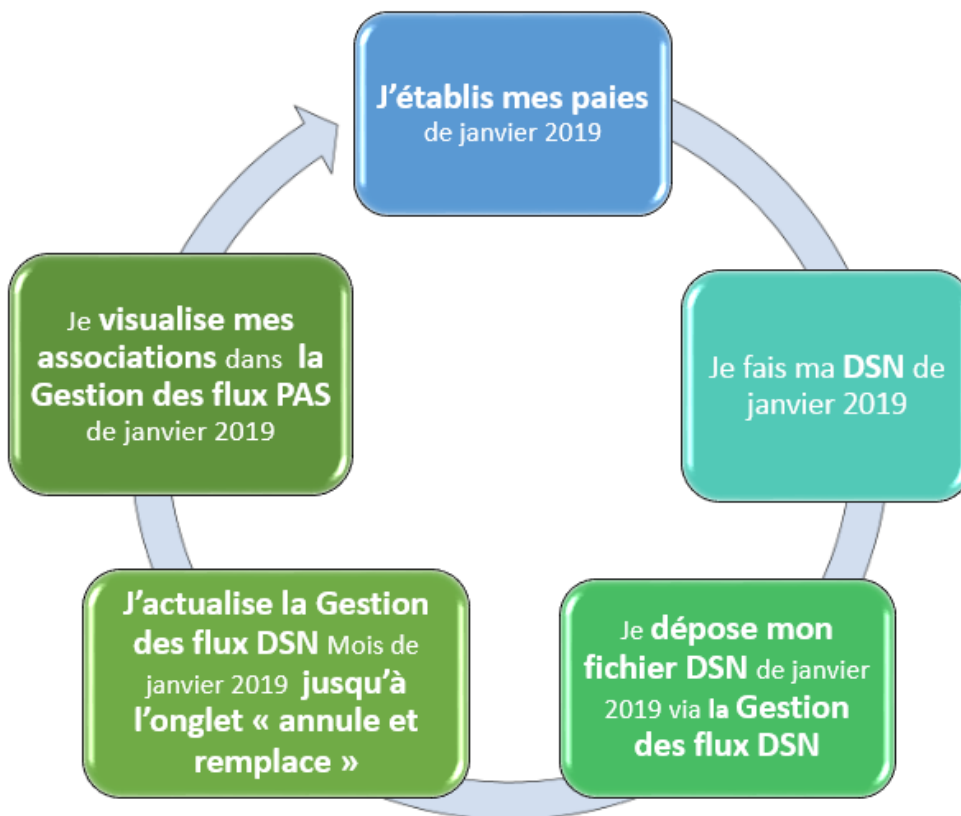
- [L'intégration manuelle des CRM](#)
- [L'intégration automatique des CRM](#)

Nous vous proposons également un schéma récapitulant le cycle de paie et les **étapes indispensables de la gestion des flux DSN et PAS à effectuer chaque mois** afin de garantir la bonne application du dispositif PAS.

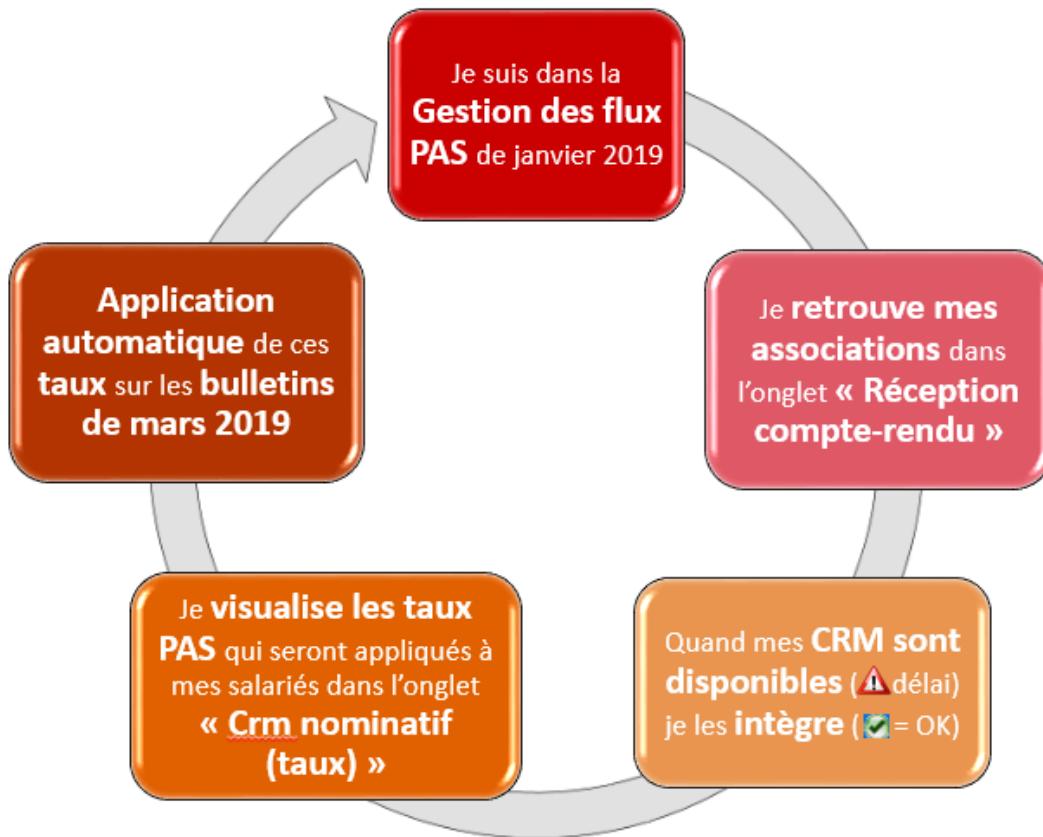
Nous espérons que ce visuel clarifie le circuit général des actions indispensables à réaliser, à partir du dépôt DSN jusqu'à la réception des CRM.

## 1° GESTION DES FLUX DSN

Prérequis indispensable à la gestion des flux PAS



## 2° GESTION DES FLUX PAS



Voici également, pour rappel, une **représentation chronologique de la mise à disposition des CRM** et de leur validité :

### Chronologie du CRM Nominatif

Actions à répéter chaque mois

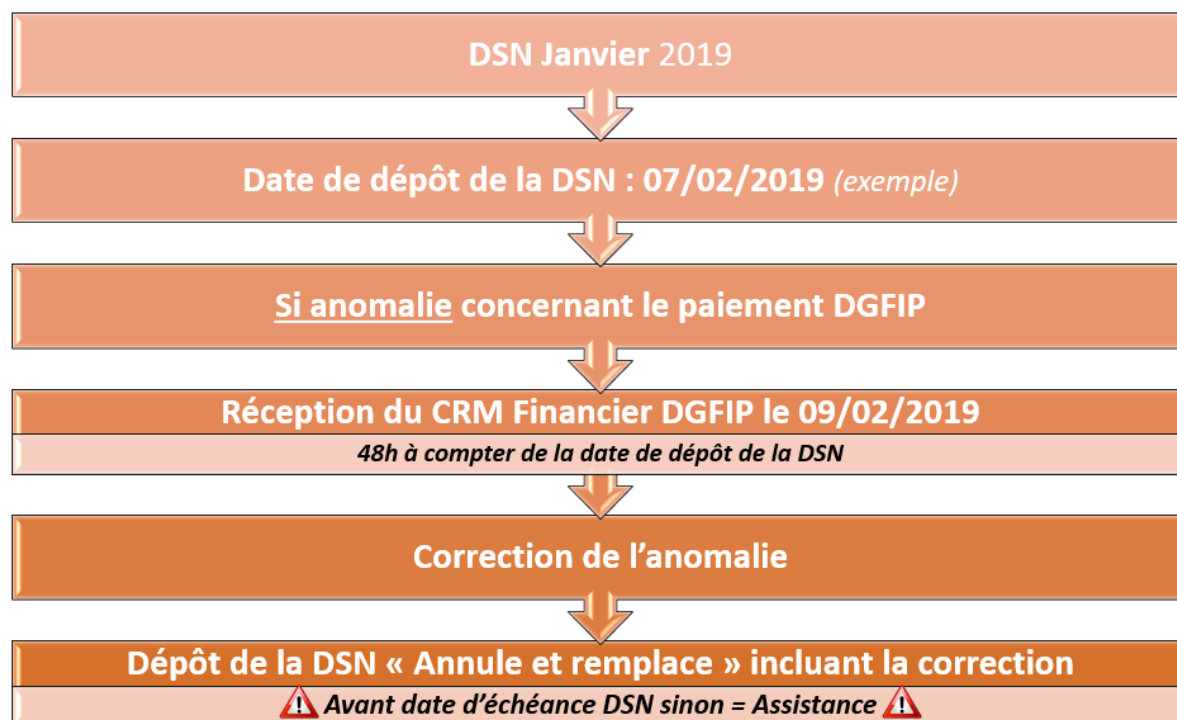


**RAPPEL :** Vous n'avez un CRM financier qu'en cas d'anomalie concernant le

paiement DGFIP.

## Chronologie du CRM Financier

### Actions à répéter chaque mois



La date de dépôt de la DSN au 05/02/2019 est donnée à titre indicatif, le dépôt peut être fait jusqu'au 15/02/2019 auquel cas le CRM financier (s'il y en a un) serait disponible 48h après soit le 17/02/2019.

Retrouvez l'intégralité de ces schémas dans [cette fiche pratique](#).



## CORRECTION D'ANOMALIES

### ► Génération de documents au format PDF

Suite au passage à **Windows 10**, vous nous avez signalé des **anomalies d'affichage lors de la génération de documents au format PDF** (aperçus bulletins de salaire, déclaration de formation...).

**Afin de résoudre ce dysfonctionnement** indépendant du logiciel, **suivez le lien vers la fiche pratique [ICI](#)** .

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à nous alerter sur d'autres dysfonctionnements que vous seriez amenés à rencontrer.



## RAPPELS

### ► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.9.

Pensez à mettre à jour votre outils de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



### ► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

---

## [Procédure d'intégration automatique des CRM](#)



# Fiche Pratique – PAS : Procédure d'intégration automatique des CRM

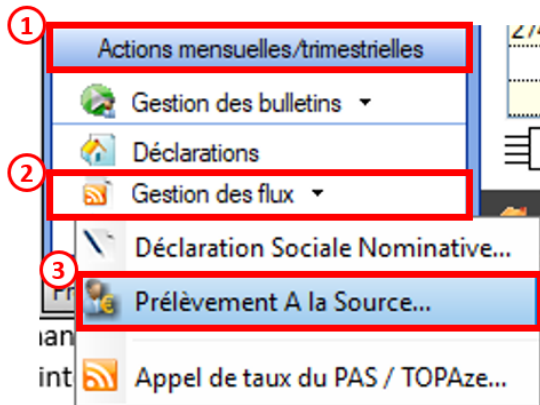


## ► Prérequis

Pour accéder à la Gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la Gestion des flux DSN.

## ► Procédure

- Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « **Gestion des flux** » puis « **Prélèvement A la Source** » :



La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** (1) ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné (2).
- Dans le volet « **Réception compte-rendu** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM (3).
- Cliquez enfin sur le bouton « **Intégration automatique** » (4) :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

Navigation : Réception compte-rendu Csm nominatif (Taux) Csm nominatif (Anomalies) Csm financier (Anomalies)

GUICHET ASSOCIATIONS URS  
GUICHET ASSOCIATIONS

M/A	Siret	Raison sociale	CRM	N	E
A	99999999900019	ASSOCIATION TEST			
A	31177132300016	ASAM			
A	32034375700010	C D BRITTANY FERRIES			
A	32037767000028	CE BRITTANY FERRIES			
A	32067844900011	JUDO CLUB DISIGNY SUR MER			
A	32454917100023	AAGIR			
A	33484854500019	COMITE ENTREPRISE DES C M N			
A	99999999900019	ASSOCIATION TEST 2			
A	37769804800024	LES PETITS MARMOTS			
A	37976619400010	LES LA GLENERIE			
A	40102770500026	BOY SCOUTS CLUB SAINT LOIS			
A	40229940900011	CLLAU			
A	40057709000065	CRATA			
A	40006366000011	LES POINTE DE LA HAGUE			
A	41525241000014	SOURDS DE CHERBOURG OCTEVILLE			
A	32035580000018	DOCMED MILIC			

Mois de dépôt... Mois : Août 2018

Intégration automatique

- Si au cours de l'intégration vous rencontrez le message ci dessous, n'en tenez pas compte, cliquez sur « OK » et continuer :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

**!** Au moins un bulletin de salaire a été généré pour le mois en cours avant l'intégration des CRM nominatif. Veuillez recalculer de nouveau ces bulletins.

OK

- Un autre message d'erreur peut également apparaître lors de l'intégration (voir ci-dessous), cliquez alors sur « OK » et continuez. Ensuite, quand vous vérifierez votre intégration, vous verrez sans doute des associations pour lesquelles l'intégration ne s'est pas faite alors que vous les aviez bien cochées. Il y a sans doute eu une micro coupure pendant le transfert, relancez alors l'intégration pour ces associations.

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

**X** Absence de source xml suite à la récupération d'un compte-rendu DSN correspondant à l'identifiant de flux : WSmaliVWBFACDSPongDgda !

OK

- Une fois l'intégration automatique réalisée, une **coche verte** apparait en bout de ligne pour signifier la bonne intégration du CRM, ainsi qu'un **drapeau vert** indiquant si le CRM Nominatif ou Financier est correct ou comporte une anomalie :

N = CRM Nominatif  
F = CRM Financier

M/A	Siret	Raison sociale	CRM	N	E
A	00423331000022	J L SYNDICATS OST CHERBOURG	✓	✓	
A	01172783000036	ASAM	✓	✓	
A	03049326000109	CE BRITANNY FERRIES	✓	✓	
A	32004376700028	CE BRITANNY FERRIES			
A	32063844000011	JUDO CLUB D ISIGNY SUR MER			
A	02104917100029	ASADT	✓	✓	
A	03434054600019	COMITE ENTREPRISE DES C M N			
A	3428128000017	THEATRE DE L'ARLEQUIN			
A	01769804800024	LES PETITS MARMOTS	✓	✓	
A	07976610100010	US LA GLACERIE			
A	40132770500026	BOUNING CLUB SAINT LOUIS			
A	40229840800011	CLLA			
A	99999999800019	ASSOCIATION TEST 2			
A	41922656600011	ES POINTE DE LA HAGHE			
A	41525241000014	SOURDS DE CHERBOURG OCTEVILLE			

Mois de dépôt...  
Mois : Août 2018

Prêt... Quitter

Les DSN néant sont identifiées. Ces DSN ne contenant pas de données nominatives, il n'y a pas de retour de CRM de la part de la DGFiP.





- Dans le volet « **CRM nominatif (Taux)** », l'ensemble des associations pour lesquelles des taux ont été retournés s'affiche.
- **Pour afficher les taux** propres à chaque salarié, déroulez la liste à l'aide du « + ». Ici encore, un drapeau indique la présence ou non d'anomalie sur le CRM (dans notre cas, il n'y a pas d'anomalie) :

**IMPACT EMPLOI**  
*Gestion des flux PAS*

Navigation :: Réception compte-rendu **Crm nominatif (Taux)** Crm nominatif (Anomalies) Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés
99999999800019	ASSOCIATION TEST
2890450502066	TEST François (Taux : 0,90)
2790427079013	MALHERES ETIENNE (Taux : 0,00)
1070400129154	VAUQUELLES CYRILLE (Taux : 0,00)
40132770500126	BOXING CLUB SAINT LOIS
32034278700010	CE BRITANNY FERRIES
40229040300011	CLLAV
22034076700022	CE BRITANNY FERRIES
48077564400016	CE NAVAL GROUP CHEMBOURG
49270166000017	CIS ANGLA BRURIE
10706004000020	CLIC DES MARAIS
45132686300025	CLIC OUEST POTENTIL
73326381300019	COMITE DES PECHEURS AMATEURS GRAUVILLAIS
20484054000010	COMITE ENTREPRISE DES C.M.A
44014730100029	CONSCIENCE HUMANITAIRE
12103027000020	DEFENSE DES ACTIVITES DE L'AMANTE
40034760000005	CRHATA

Légende des drapeaux :

-  Réception OK : Un taux est appliqué à chaque salarié de l'association
-  Salarié pour lequel une absence de taux a été transmise par la DGFiP (Un taux barème lui sera appliqué)
-  Association pour laquelle des taux « barème » sont appliqués à certains de ses salariés
-  Absence d'information : CRM indisponible ou oubli d'intégration

- Pour consulter les anomalies, rendez-vous dans le volet « **Crm nominatif (Anomalies)** » (Dans notre cas, pas d'anomalie) :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

# IMPACT EMPLOI

## Gestion des flux PAS

Navigation ::  
Dossiers...  
GUICHET ASSOCIATIONS URS  
GUICHET ASSOCIATIONS

Réception compte-rendu Crm nominatif (Taux) **Crm nominatif (Anomalies)** Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés		
694049700000000	IMPACT EMPLOI	✓	✓
311771000000000	ASAM	✓	✓
411027700000000	BOYNDI CLUB SAINT LOIS	✓	✓
310244767000000	COE BRITANNIQUES FEMMES	✓	✓
220940767000000	COE BRITANNIQUES FEMMES	✓	✓
400779644000000	COE NAVAL GROUPE CHERBOURG	✓	✓
402751600000000	COE ANDELA LAURIE	✓	✓
407806340000000	COE DES GARDES	✓	✓
401928600000000	COE OUEST COTENTIN	✓	✓
402299400000000	COE LAZ	✓	✓
738200818000000	COMITE DES PECHEURS AMATEURS GRANVILLAIS	✓	✓
304946540000000	COMITE ENTREPRENEUR DE LA MANCHE	✓	✓
410147081000000	CONSCIENCE HUMAINITE	✓	✓
424900270000000	DEFENSE DES VICTIMES DE LA MANTA	✓	✓
408521708000000	EPHATA	✓	✓
405226560000000	ES POINTE DE LA TACHE	✓	✓
720976640000000	FED DU F.C FRANCAIS	✓	✓

Mois de dépôt...  
Mois : Août 2018

Liste des anomalies

- Si des anomalies sont détectées, l'écran ci-dessous apparaîtra :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

# IMPACT EMPLOI

## Gestion des flux PAS

Navigation ::  
Dossiers...  
GUICHET ASSOCIATIONS U...  
guichet sud

Réception compte-rendu Crm nominatif (Taux) **Crm nominatif (Anomalies)** Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés		
694049700000000	IMPACT EMPLOI	✓	✓
317055270000000	ACTOFRANCE	✓	✓
425360260000000	ACTOFRANCE	✓	✓
785048520000000	ACTOFRANCE	✓	✓
313119407000000	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	✓	✓
308501501000000	CLIC DE COUTANCES	✓	✓
505253150000000	CLIC DE LAVRANCHIN	✓	✓
447630300000000	CLIC DU MORTAISIEN	✓	✓
401921662000000	CLIC DU PAYS ST LOIS	✓	✓
401030500000000	CLIC DU SUD MANCHE	✓	✓
999999980000000	ASSOCIATION TEST	✗	✗
289040950 000000000000000	TEST Pierre (1 anomalie)	!	✗
379876850000000	COMITE D'ENTREPRENEUR CAH 50-1	✓	✓
328739257000000	COMITE D'ENTREPRENEUR CAH 50-1	✓	✓
330020950000000	CULTURE LOISIRS	✓	✓
410006720000000	MORNE ET TUNISIEN	✓	✓
470704700000000	PATE BAUDOUIN	✓	✓

Mois de dépôt...  
Mois : Août 2018

Liste des anomalies

Quitter

- Il convient alors de **cocher la case** face au **point d'exclamation** signalant l'anomalie pour arriver sur l'onglet « **Correction des anomalies** », puis de **corriger l'anomalie** en suivant les indications :

Impact Emploi - [Correction des anomalies]

**Correction des anomalies**

Nom de l'employeur: ASSOCIATION TEST      Nom du salarié: TEST Pierre (1 anomalie)

Code	Catégorie	Libellé
NIR02	NON-BLOQUANT	Échec de reconnaissance de la personne par la DGFIP, à partir de l'état civil fourni et en ab

Descriptif anomalie

Code	Catégorie	Type de correction
NIR02	NON-BLOQUANT	Manuelle

Description  
Échec de reconnaissance de la personne par la DGFIP, à partir de l'état civil fourni et en absence de NIR. Veuillez renseigner le NIR dès que possible.

Quitter

L'intégration automatique des CRM Nominatifs est à présent terminée !

## Mise en place du télérèglement DGFIP pour le PAS / Mandat SEPA



# Fiche Pratique PAS : Mise en place du télé règlement DGFIP / Mandat SEPA



---

Afin que le **dispositif du Prélèvement A la Source (PAS) fonctionne**, chaque **association employeur a la responsabilité de mettre en place le télé règlement auprès de la DGFIP**, à savoir :

- ▶ **Déclarer les références BIC/IBAN** du compte bancaire qui fera l'objet du prélèvement sur « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » **via leur espace professionnel**.
- ▶ **Remplir duement un mandat SEPA** autorisant la DGFIP à prélever sur le dit compte bancaire.
- ▶ Le **dater** et le **signer**.
- ▶ Le **retourner à sa banque**.
- ▶ **Remettre une copie du mandat SEPA à son tiers de confiance** pour mise à jour des données dans Impact emploi.

**Attention** : Les banques peuvent compter un **délai de 15 jours pour enregistrer le mandat SEPA** !

**En tant que tiers de confiance, nous vous invitons donc à :**

- ▶ **Vous assurer que vos associations employeurs ont bien réalisé ces démarches** pour garantir le bon fonctionnement du dispositif.
- ▶ **Vérifier que le RIB du mandat que l'association vous a transmis pour copie soit le même que celui enregistré dans Impact emploi**.

**Astuce** : Il vous est possible de créer un **compte « Expert » sur l'espace professionnel DGFIP** permettant de suivre les associations ayant mis en place le télé règlement, voire d'être mandaté par l'employeur pour effectuer cette démarche à leur place (Marche à suivre [ICI](#)).

Pour compléter cette procédure, retrouvez également la **fiche focus DGFIP** sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires [ICI](#).

---

# Gestion de l'espace professionnel DGFIP



## Fiche Pratique PAS : Gestion de l'espace professionnel DGFIP

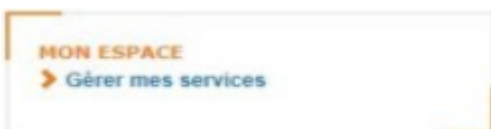


### Prérequis :

Avant de procéder à cette manipulation, vous devez obtenir l'accord de l'association que vous gérez.

### Procédure :

- Connectez-vous sur  **votre espace professionnel DGFIP** : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>
- Cliquez sur « **Gérer mes services** » :



- Cliquez sur « **Adhérer aux services en ligne** » :



- Renseignez le **SIREN** de l'association souhaitée, puis **validez** :

**Effectuer une demande de substitution**

Saisie du numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent)

Veillez saisir le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande de substitution pour un service en ligne.

Entrez le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) \* : XXXXXXXXXXXX

Valider Effacer

- Cochez « **Personne mandatée** », puis validez :

**Vous agissez pour le compte de cette entreprise en tant que :**

Champ obligatoire

Représentant légal

Personne mandatée

Étape précédente Valider

- Cochez « **Consulter le compte fiscal** », puis validez :

(Si cette action est impossible, c'est que l'association a déjà créé son espace DGFIP)

**Sélectionnez le(s) service(s) :**

Services proposés*	
Désignation service	Motif de l'indisponibilité
<input type="checkbox"/> Déclarer TVA	
<input type="checkbox"/> Payer l'impôt sur les sociétés	
<input type="checkbox"/> Payer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.
<input type="checkbox"/> Payer TVA	
<input type="checkbox"/> Payer autres impôts et taxes	
<input checked="" type="checkbox"/> Consulter le Compte fiscal	
<input type="checkbox"/> Démarches	

Vous n'aurez accès au(x) service(s) choisi(s) qu'après validation de chacune de vos demandes d'adhésion par le Service des Impôts des Entreprises compétent. Vous deviendrez alors Administrateur Titulaire du (des) service(s).

Étape précédente Effacer Valider

- Cliquez enfin sur « **Confirmer et valider la demande d'adhésion** » :

Une fois votre formulaire de demande d'adhésion validé, il ne sera plus modifiable.

Si vous souhaitez effectuer une correction, vous devrez supprimer cette demande et en formuler une nouvelle.

Étape précédente Confirmer et valider la demande d'adhésion

Pour compléter cette procédure, retrouvez la fiche focus DGFIP sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires [ICI](#).

## Lisez-Moi V-70



**V.3.00.70 / 22 février 2019**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.70 d'Impact emploi association.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► **Problème de connexion au serveur**

Nous rencontrons actuellement des problèmes de connexion au serveur de production.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à consulter **marche à suivre permettant de résoudre ce dysfonctionnement** : [ICI](#)

#### ► **Formation Professionnelle 2018**

L'aide au remplissage est disponible dans cette mise à jour (Onglet « Actions mensuelles/trimestrielles » / Déclarations / Annuelles / « Formation et courrier »).

#### ► **Forfait social**

A compter du 1er janvier 2019, pour les **entreprises de moins de 50 salariés** non soumises à l'obligation de mettre en place un accord de participation, **l'assujettissement au forfait social des sommes versées au titre d'un accord de participation, d'un accord d'intéressement et de la contribution des entreprises à un plan d'épargne salariale (Plan d'Epargne Entreprise, Plan d'Epargne Interentreprises, Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) est supprimé.**

### ► Premier reversement du PAS

Premier prélèvement du PAS collecté en février : Si vous comptez utiliser un compte jusque là inconnu de la DGFIP, pensez à transmettre le mandat SEPA à votre banque et à vérifier les coordonnées bancaires enregistrées dans IEA.

Retrouvez si besoin les **fiches pratiques** mises à votre disposition concernant :

- [La mise en place du téléversement pour le PAS / Mandat SEPA](#)
- [La gestion de l'espace professionnel DGFIP](#)

### ► Bordereau PAS

Suite à de nombreuses sollicitations, nous vous rappelons que le PAS n'étant ni une cotisation, ni une contribution, aucun **bordereau n'est délivré par le logiciel**.

Vous pourrez néanmoins retrouver les montants PAS personnalisés pour chacun de vos salariés sur **l'état des dépenses simplifiées**.



## **CORRECTION D'ANOMALIES**

### ► Bulletin de Salaire Simplifié :

- La **contribution CET** due lorsque la rémunération des « non-cadre » et « cadres » est supérieure au plafond est présente sur le bulletin.
- La **Part Patronale de la contribution Prévoyance-Garantie-Décès** est désormais intégrée dans l'assiette CSG/CRDS.
- Lorsque le contrat de travail génère une **majoration chômage**, celle-ci est visible sur le bulletin.

### ► Etat des dépenses simplifiées

L'anomalie constatée sur les **totaux régularisations et PAS** de l'état des dépenses simplifiées a été **corrigée**.



## **RAPPELS**

## ► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **nous vous remercions de votre compréhension** et **vous demandons de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

---

## [Lisez-moi V3.00.69](#)

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version 3.00.69

[LM\\_V69Télécharger](#)

---

## [PAS – Procédure d'intégration manuelle des CRM](#)



### Fiche Pratique – PAS : Procédure d'intégration manuelle des CRM

## ► Prérequis

Pour accéder à la Gestion des flux PAS et procéder à l'intégration manuelle des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la Gestion des flux DSN.

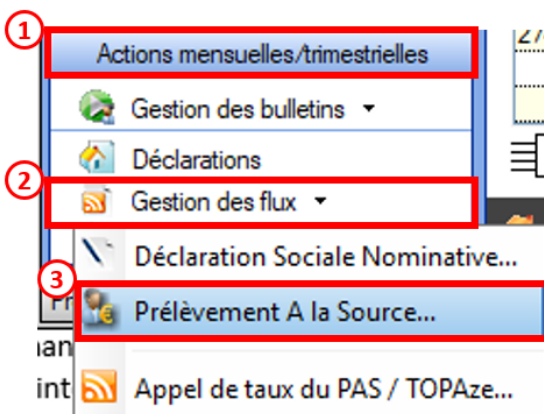
Autre prérequis indispensable avant cette étape : La validation du Certificat de Conformité. (Une fiche pratique est à votre disposition [ICI](#) )

---

## ► Procédure

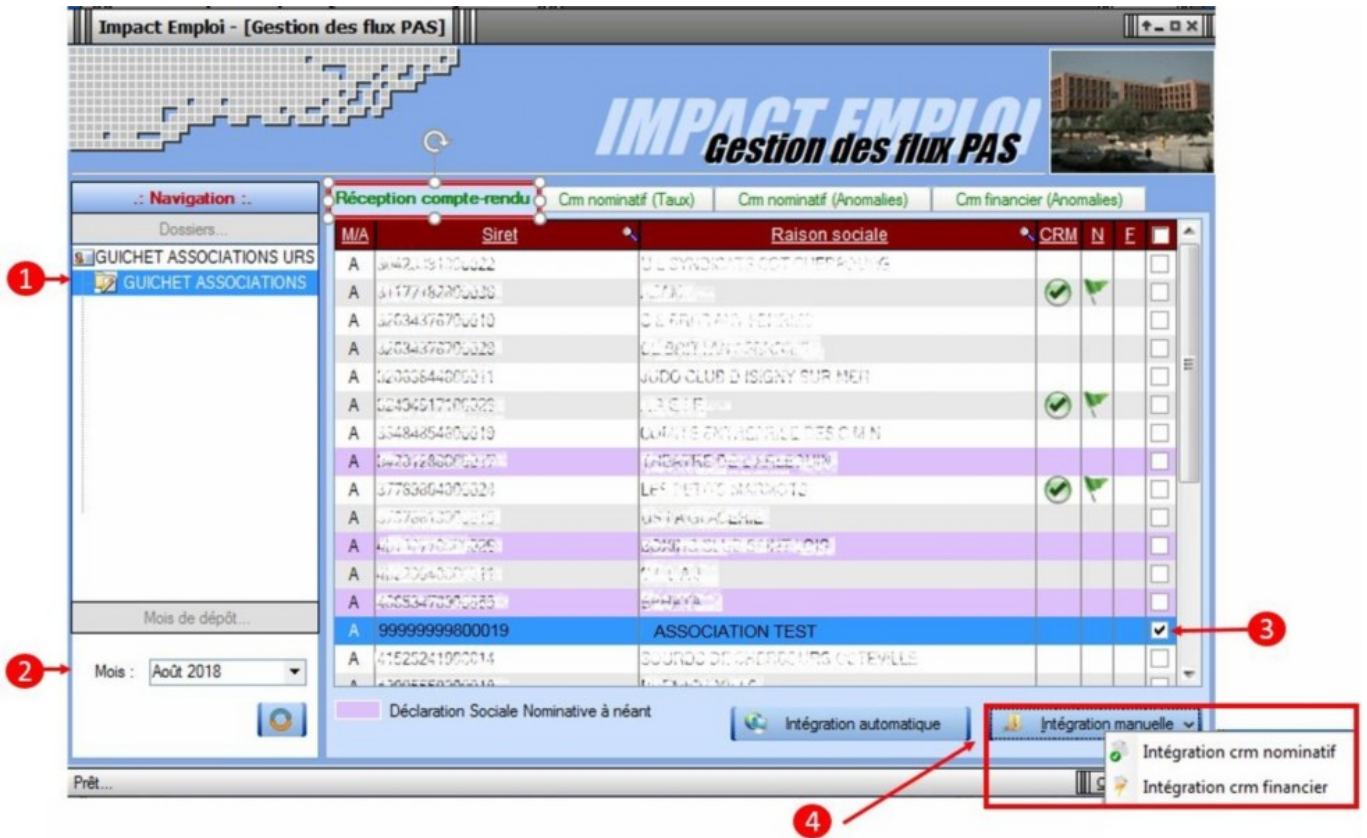
L'intégration manuelle des CRM impose de sélectionner une association à la fois. Cette manipulation est à renouveler pour chaque association de votre dossier.

- Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « **Gestion des flux** » puis « **Prélèvement A la Source** » :

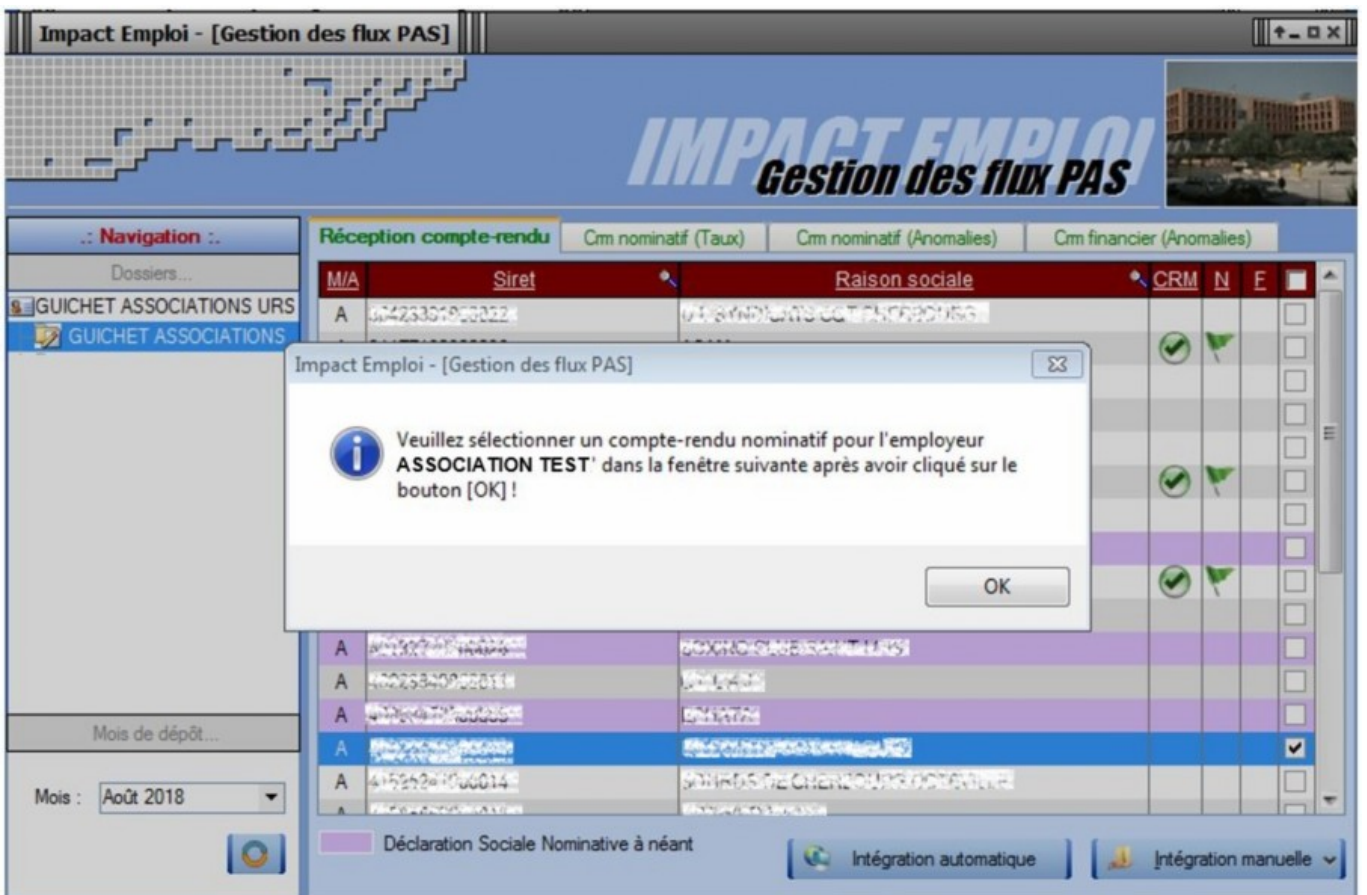


La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** (1) ainsi que le **mois** de dépôt DSN concerné (2).
- Dans le volet « **Réception des compte-rendus** », cochez ensuite l'association pour laquelle vous souhaitez faire l'intégration manuelle des CRM (3).
- Cliquez enfin sur le bouton « **Intégration manuelle** » (possibilité d'intégrer un Nominatif ou Financier) :



- Impact emploi vous invite alors à **recupérer le CRM sur Net-Entreprises** (dans notre cas, nous cherchons à récupérer les CRM correspondant aux DSN d'août, donc à l'échéance du 15 septembre).



--- Sur Net-Entreprises ---

- Sur **Net-Entreprises**, choisissez l'échéance (dans notre cas 15/09), puis cliquez sur la **loupe** présente en bout de ligne de l'association concernée pour accéder au **bilan de traitement DGFIP** :

**NET-ENTREPRISES-FR**  
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

**TABLEAU DE BORD** SORTIE DE LA DSN



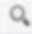
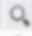

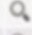




**Vous êtes inscrit**

Le tableau de bord vous permet de consulter l'ensemble des comptes rendus métiers et retours d'informations suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement. Il est donc important de le consulter suite à chaque dépôt réalisé.

En tant qu'administrateur vous pouvez accéder au tableau de bord des utilisateurs suivants :

**Historique des échanges** + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte	
12/09/2018 à 15:28	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:24	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:17	Réel	...	Fichier contrôlé avec anomalie(s)	
07/09/2018 à 11:11	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:11	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:11	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:11	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:10	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:10	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	
07/09/2018 à 11:10	Réel	...	Fichier contrôlé conforme	

**Récapitulatif** + Afficher tout ou sélectionner ?

- Dans la zone **DGFIP**, cliquez ensuite sur « **Accéder au bilan de traitement** » :

**Déclaration sociale au sein de l'entreprise**

N° Siret : 41221045 22011  
Etablissement L'ÉCLAIR



Veuillez trouver ci-dessous le détail de la déclaration.

**Déclaration sociale nominative pour l'échéance du 15 Septembre 2018**

**Le 31/08/2018 à 15:48 N°1182** Déclaration n°9 du fichier de TEST Global\_201808\_20180831\_141559...  
N° réf : B2I dxvWBFAbfI6RQ5rs6gwA **Déclaration de TEST non prise en compte car non conforme**  
Identifiant métier : [Afficher le détail](#)

**Le 31/08/2018 à 15:48 N°1182** Déclaration n°9 du fichier de TEST Global\_201808\_20180831\_141559...  
N° réf : B2I dxvWBFAcGK6RQ5rreRHTA **Déclaration de TEST conforme**  
Identifiant métier : [Afficher le détail](#)

**Le 07/09/2018 à 11:40 N°1** Déclaration n°1 du fichier depot\_mtom  
N° réf : WSYbvvWBFA-DK6RIosShuTP **Déclaration conforme**  
Identifiant métier : [Afficher le certificat de conformité](#)

Distribution

- Régime Général

Contrôle de l'identité des individus	Réussite du traitement	le 07/09/2018 à 12:23
Contrôles inter-déclarations	Réussite du traitement	le 07/09/2018 à 12:25

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement	Compte-rendu disponible <a href="#">Accéder au bilan de traitement</a>	le 07/09/2018 à 11:40
--	---	-----------------------

- Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO

Déclaration de cotisations et télépaiement	Compte-rendu disponible <a href="#">Accéder au bilan de traitement</a>	le 25/09/2018 à 07:01
--	---	-----------------------

- DGFIP

Données nominatives	Compte-rendu disponible <a href="#">Accéder au bilan de traitement</a>	le 20/09/2018 à 05:04
---------------------	---	-----------------------

- Institutions de Prévoyance / Mutuelles / Sociétés d'Assurance

- La fenêtre « **Consultation d'un fichier CRM** » s'affiche. Cliquez alors sur « **Télécharger le rapport** » :

CONSULTATION D'UN FICHIER CRM

Nom : LOTTIS  
 Prénom : J. JACQ  
 N° de Siret : 111 261 543 0011

**Rapport**

Titre : Compte-rendu métier nominatif DSN mis à disposition le 20/09/2018 à 05:04:28  
 Message : En cas d'absence de taux communiqué par la DGFIP, le taux applicable est le taux issu des grilles de taux par défaut définies par la loi de finances.  
 Version : v01r08  
 Identifiant du CRM : 37429389

**Dépôt**

Identification du flux : WSYbvwWBFA-DK6RIes8huTP  
 Numéro de version de la norme utilisée : P18V01  
 Point de dépôt : 01  
 Siret de l'émetteur : 111 261 543 0011

**Bilan dépôt**

Etat : OK

**Déclaration**

**Identification de la déclaration**

Rang : 1  
 Type de la déclaration : Déclaration normale  
 Identifiant métier :  
 Siren émetteur : 478 224 964  
 NIC d'affectation : 60011

**Bilan de la déclaration**

Etat : OK  
 Nombre d'individus : 4

**Liste individus**

Individu 1 sur 4  
 Identifiant individu : 1117952005126  
 Matricule : 1  
 Taux d'imposition PAS : 0.00

Individu 2 sur 4  
 Identifiant individu : 11179520129926  
 Matricule : 1  
 Taux d'imposition PAS : 0.70

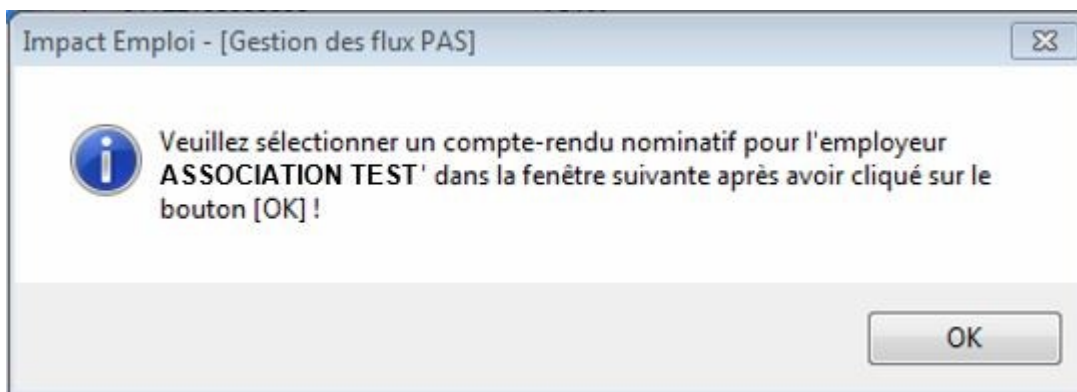
Individu 3 sur 4  
 Identifiant individu : 11179520129936  
 Matricule : 1  
 Taux d'imposition PAS : 0.00

Individu 4 sur 4  
 Identifiant individu : 11171255460007  
 Matricule : 1  
 Taux d'imposition PAS : 0.90

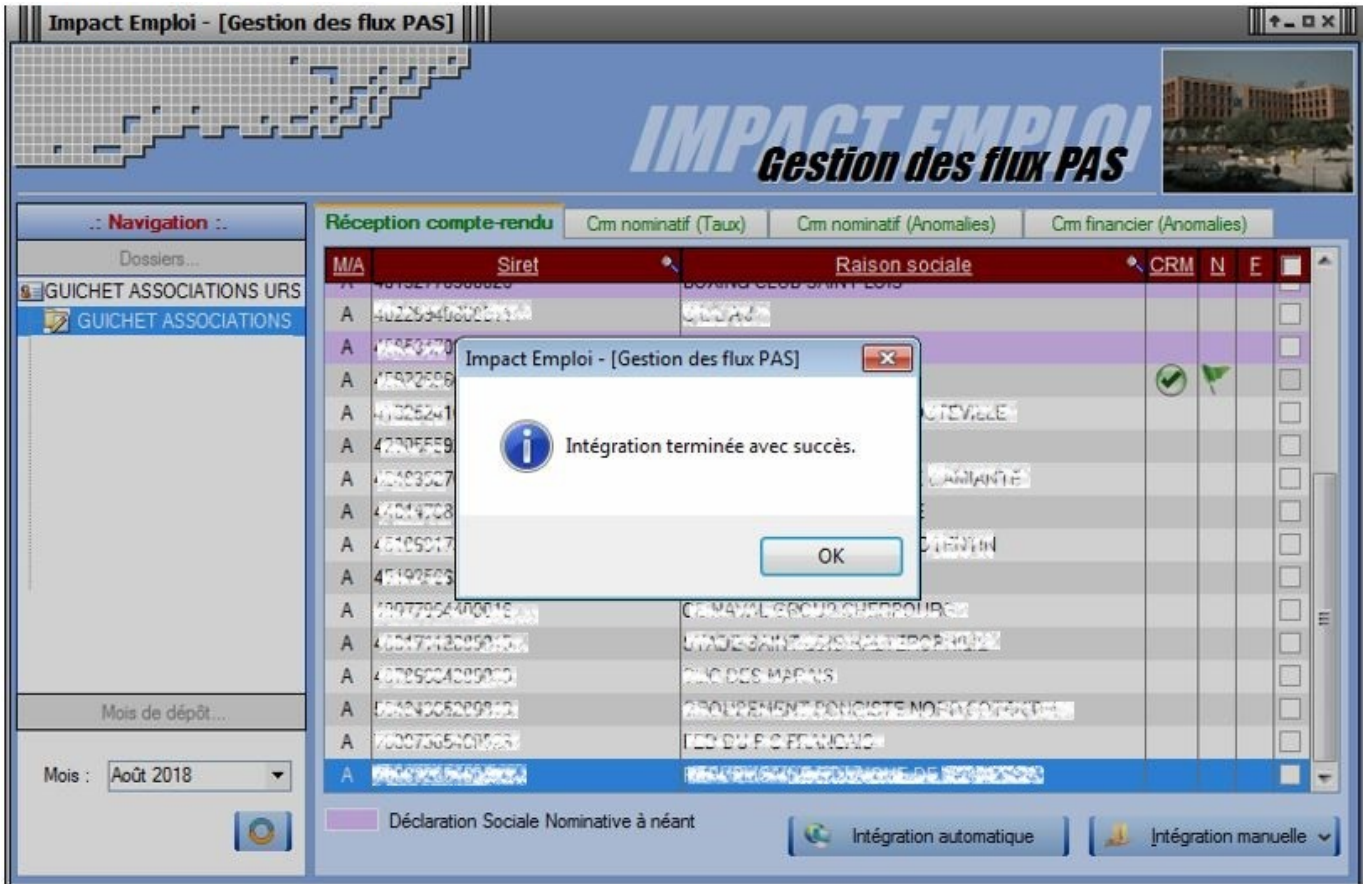
Télécharger le rapport →

- Enregistrez-le sous le chemin **C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\crm\_nominatif\travail\2018** et créez le sous dossier **2018\_xx** selon la période (ex : *2018\_08 pour août*).
- Retournez ensuite dans **Impact emploi** cliquer sur « OK » :

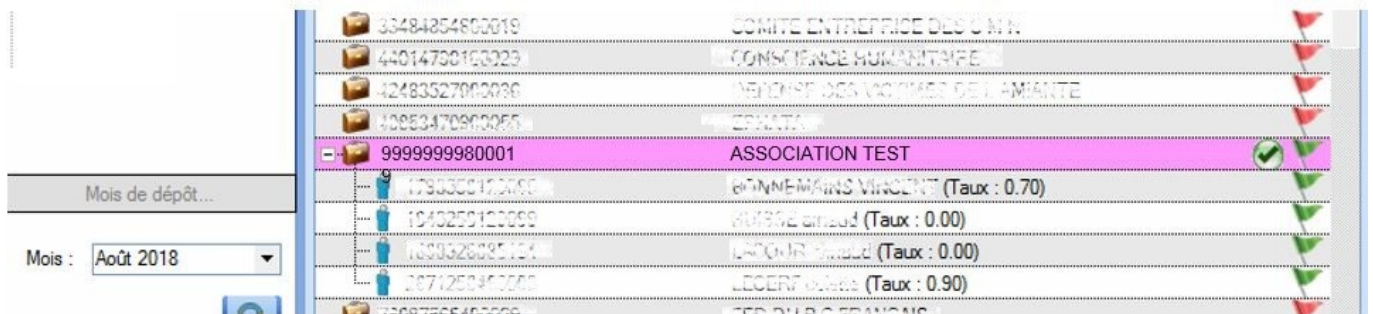
- - - - - **Impact emploi association** - - - - -



- **Sélectionnez le fichier récupéré sur Net-Entreprises** pour terminer l'intégration du CRM.



- A partir du volet « *Crm nominatif (Taux)* », vous pourrez vérifier que les taux des salariés dans Impact emploi sont bien les mêmes que ceux disponibles sur Net-Entreprises dans le bilan de traitement DGFIP :



Volet « *Crm nominatif (Taux)* »

- Bilan de la déclaration

Etat : OK  
Nombre d'individus : 4

- Liste individus

Individu 1 sur 4

Identifiant individu : 2670927030104  
Matricule :  
Taux d'imposition PAS : 0.00

Individu 2 sur 4

Identifiant individu : 1730530103000  
Matricule :  
Taux d'imposition PAS : 0.70

Individu 3 sur 4

Identifiant individu : 1546750128000  
Matricule :  
Taux d'imposition PAS : 0.00

Individu 4 sur 4

Identifiant individu : 2670927030000  
Matricule :  
Taux d'imposition PAS : 0.90

**Bilan de traitement DGFIP**

**L'intégration manuelle du CRM est à présent terminée !**

## **[Lisez-moi V3.00.65](#)**

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version V3.00.65

[Lisez-moi\\_v30065Télécharger](#)

## **[Lisez-Moi V3.00.64](#)**

Vous trouverez ci-joint le lisez moi de la v3.00.64

[v30064](#)